

Petit guide des inscriptions et frais d'inscription

Filière franco-allemande

Année universitaire 2018-2019

Principe général pour les inscriptions

Quelle que soit votre année d'étude en FIFA, vous devez vous inscrire ou vous réinscrire chaque année dans différents établissements à la fois.

La première année :

- à l'**UFA**
- à **Sciences Po Lille**

A partir de la deuxième année :

- à l'**UFA**
- à **Sciences Po Lille**
- à la **WWU Münster**

La réinscription est nécessaire chaque année dans chacun de ces établissements, en respectant les délais prévus.

- Toutes les informations utiles émanant de Sciences Po Lille vous seront transmises sur votre adresse électronique @sciencespo-lille.eu : il est donc indispensable de la consulter très régulièrement, y compris (surtout) au mois de juillet !
- Toutes les informations utiles émanant de la WWU Münster vous seront dans un premier temps transmises sur l'adresse électronique privée que vous avez fournie lors de votre candidature ou sur votre adresse électronique @sciencespo-lille.eu. Par la suite, informations officielles et informations relatives à votre réinscription à la WWU Münster vous seront transmises sur votre adresse @uni-muenster.de. C'est pourquoi le plus simple sera d'organiser le transfert de tous vos mails vers un compte que vous consultez quotidiennement !

Principe général pour les frais d'inscription

L'inscription à l'UFA est gratuite et c'est elle qui vous permet de percevoir une bourse de mobilité. Il faut vous réinscrire tous les ans même si vous ne percevez une bourse que les années où vous êtes dans le pays partenaire.

Vous procédez à plusieurs inscriptions, mais **vous ne payez les frais d'inscription que là où vous vous trouvez** :

- en 1^e année à Sciences Po Lille (frais modulés),
- en 2^e année à la WWU Münster (pas de frais d'inscription),
- en 3^e année à Sciences Po Lille (frais modulés),
- en 4^e année à la WWU Münster (pas de frais d'inscription).

Remarque :

Vous bénéficiez d'une **inscription administrative sans frais** à Sciences Po Lille en 2^e et 4^e année. Il est néanmoins indispensable de procéder à une réinscription dans les délais indiqués pour rester étudiant.e de la FIFA !

Vous bénéficiez d'une **Beurlaubung** à la WWU Münster en 3^e année (le nombre de vos semestres d'études continue d'augmenter mais vous êtes dispensé.e de frais administratifs et de *Semesterticket*). Il suffit pour cela de signer une demande de *Beurlaubung* pendant le semestre d'été de 2^e année et – le cas échéant – de 4^e année (si vous ne comptez pas passer votre 5^e année à Münster).

En 5^e année, le principe est le même mais le choix est plus ouvert.

- Si vous vous trouvez en 5^e année à Lille, vous payez des frais d'inscription à Sciences Po Lille ; si vous êtes dans un cursus reconnu comme une coopération de Sciences Po Lille (mutualisation, masters cogérés, ESJ, écoles de commerce, etc.), vous avez les mêmes frais à payer que les étudiant.e.s de Filière générale dans la même situation (pour les masters externalisés, cumul des frais de la formation suivie – très variables – et des frais d'inscription de Sciences Po Lille qui délivre le diplôme). Si vous êtes en apprentissage (MIC ou CFI), vos frais d'inscription sont pris en charge par votre employeur. Comme pour la 3^e année, vous ne payez rien à la WWU Münster où vous bénéficiez d'une *Beurlaubung*.
- Si vous vous trouvez en 5^e année à Münster, vous payez des frais d'inscription à la WWU Münster, c'est-à-dire qu'en réalité vous ne réglez que des frais administratifs et de *Semesterticket* ; si vous êtes dans un cursus reconnu comme une coopération de la WWU Münster (un semestre dans un établissement partenaire), veuillez prendre contact au préalable avec Mme Roßmöller pour clarifier le cadre dans lequel s'effectuera votre séjour. Comme pour la 2^e et la 4^e année, vous ne payez pas à Lille, où vous bénéficiez d'une inscription administrative sans frais.

Montant des frais d'inscription à Münster

Les frais d'inscription ayant été abrogés en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, les étudiant.e.s ne paient à l'Université de Münster qu'un *Semesterbeitrag* qui inclut leur *Semesterticket* et quelques frais administratifs. L'ensemble s'élève à environ 290 euros par semestre.

Montant des frais d'inscription à Sciences Po Lille

Depuis la réforme des frais d'inscription, c'est la **modulation** de ces frais qui s'applique à tous les étudiant.e.s de FIFA, au même titre qu'aux étudiant.e.s de la Filière générale. La modulation est établie en fonction du revenu et du nombre de parts du foyer fiscal des parents. Elle repose sur un système de progressivité des frais, avec des montants qui s'étendent **de 300 à 3200 euros par année universitaire**. Les étudiant.e.s boursier.e.s selon les critères du CROUS (y compris les boursiers à l'échelon 0) sont **exonéré.e.s** de frais de scolarité mais restent redevables d'une somme forfaitaire d'environ 5 euros.

Vous trouverez un tableau indicatif des frais à payer et d'autres précisions sur le site de l'IEP :

<http://www.sciencespo-lille.eu/integrer/droits-de-scolarite>

Toute question à ce sujet peut être adressée à droits.inscription@sciencespo-lille.eu

Procédure d'inscription et de réinscription à Lille

Attention !

Depuis 2018, le gouvernement français a mis en place une « **Contribution Vie Etudiante et de Campus** » (CVEC). D'un montant annuel de 90€, cette contribution est payable en ligne sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

[Les boursiers du CROUS sont exonérés de CVEC ; ceux qui le deviennent en cours d'année peuvent se faire rembourser de son montant.]

L'**attestation** d'acquiescement (ou d'exonération) de la CVEC est **préalable** à toute inscription dans l'enseignement supérieur français : que vous soyez Français.e, Allemand.e. ou autre, elle vous sera donc demandée pour toute inscription/réinscription à Sciences Po Lille !

Procédure d'inscription à Lille (inscription en 1^e année)

➤ Etudiant.e.s recruté.e.s côté français

Dès lors que les résultats du concours ont été publiés et que vous avez accepté le bénéfice du concours (à la mi-juin), vous recevez par mail un document vous précisant la liste des pièces administratives à fournir avant la réunion d'accueil et d'inscription qui a lieu début juillet.

Certaines pièces concernent le calcul des droits de scolarité : avis fiscal de l'année précédente ou avis conditionnel de bourse, ainsi qu'une enveloppe timbrée. Ainsi, vous pouvez recevoir la notification de vos droits d'inscription avant la réunion, où l'on vous remet un mode d'emploi pour votre inscription définitive en ligne. Cette notification est nécessaire pour que vous puissiez vous inscrire en ligne ! Le paiement de vos frais d'inscription se fera obligatoirement en ligne (selon les modalités précisées lors de la réunion) en cochant la case correspondant à votre notification.

Pour le cas où vous seriez contacté.e plus tard (notamment si vous étiez placé.e sur liste complémentaire), vous recevrez toutes ces informations par mail.

➤ Etudiant.e.s recruté.e.s côté allemand

Dès lors que les résultats du concours ont été publiés et que vous avez accepté le bénéfice du concours (à la fin juin), vous recevez par mail un document vous précisant une liste de quelques pièces à fournir avant mi-juillet, qui concernent le calcul des droits de scolarité : copie de l'avis fiscal de l'année précédente accompagnée du modèle de traduction mis en ligne. Ainsi, vous pouvez recevoir la notification de vos droits d'inscription avant la réunion d'accueil et d'inscription qui a lieu début septembre (éventuellement : cette notification pourra vous être fournie sur place à Sciences Po Lille dans les premiers jours de septembre).

A noter que d'autres pièces administratives vous seront demandées en vue de la réunion de début septembre. A titre indicatif (tout ceci vous sera précisé) : copie du diplôme du bac ou équivalent, copie d'une pièce d'identité, copie de l'acte de naissance (pas de traduction requise), copie d'une preuve de couverture d'assurance maladie,

3 photos d'identité identiques... A l'issue de cette réunion, vous pourrez procéder (sous réserve du règlement des frais d'inscription) à la validation de votre inscription. Pour le cas où vous seriez contacté.e plus tard (notamment si vous étiez placé.e sur liste complémentaire), vous recevez les mêmes informations par mail et le délai pour fournir les documents pourra être revu.

Attention ! Le paiement de vos frais d'inscription se fait directement aux services centraux de l'université, préalablement à la validation de votre inscription. Il existe **2 possibilités pour payer les frais d'inscription** :

- par virement bancaire

Le paiement devra être fait avant le 10 août environ afin qu'il soit bien arrivé sur le compte de l'université au moment de l'inscription ; il vous faut également conserver un justificatif de ce paiement.

- par carte bancaire à payer le jour de l'inscription en septembre

Vérifier auparavant que votre capacité de paiement n'est pas plafonnée à une somme inférieure aux droits d'inscription ! Il peut être nécessaire d'appeler la banque au préalable pour débloquer ce plafonnement.

- Vous avez tout intérêt à **privilégier le paiement par virement bancaire** ; en effet le paiement par carte exige un déplacement au campus Pont de Bois (30 minutes environ depuis Sciences Po Lille), qui héberge le service financier de l'Université de Lille, avant de revenir à Sciences Po Lille avec le justificatif de paiement pour pouvoir procéder à l'inscription.

Pour tout complément d'information, vos interlocuteurs.trices :

- au service des inscriptions, Cécile Adamski : cecile.adamski@sciencespo-lille.eu
- au service des relations internationales, Juliane Laporte : juliane.laporte@sciencespo-lille.eu

Important : Sciences Po ferme tous les ans de la fin juillet à la fin août : vous ne trouverez pas d'interlocuteur.trice pendant cette période, d'où la nécessité de régler toutes les questions qui se poseraient avant le 25 juillet !

Remarque à propos de la sécurité sociale étudiante

- Etudiant.e.s entré.e.s côté français

Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie. Vous restez affilié.e en tant qu'assuré.e autonome à votre régime antérieur, généralement celui de vos parents. Si vous êtes déjà étudiant.e, vous restez affilié.e à votre régime antérieur voire à votre mutuelle étudiante (LMDE ou SMENO). Dans un cas comme dans l'autre, la démarche annuelle d'affiliation n'est plus nécessaire depuis 2018 et la cotisation afférente est supprimée.

- Etudiant.e.s entré.e.s côté allemand

Si vous êtes affilié.e au régime général, vous devez fournir une copie de votre carte européenne d'assurance maladie. Si vous êtes affilié.e à une assurance privée, vous devez fournir une attestation explicite (en français ou en anglais) de votre assurance, signée et datée de l'année en cours, certifiant que la carte dont vous disposez remplace la carte européenne d'assurance maladie.

Remarques importantes

Si vous soupçonnez une erreur dans le calcul du montant de vos frais d'inscription (une erreur est toujours possible), réagissez dès que vous recevez la notification de vos frais (avant de payer) en vous signalant à l'adresse :

droits.inscription@sciencespo-lille.eu

En cas de changement de votre situation familiale et financière depuis l'année prise en compte pour le calcul de vos droits d'inscription (décès, chômage, retraite, divorce...), vous avez la possibilité de faire une demande exceptionnelle d'exonération partielle ou totale auprès du directeur de Sciences Po Lille :

droits.inscription@sciencespo-lille.eu.

Procédure de réinscription administrative sans frais à Lille (2^e et 4^e année, éventuellement 5^e année)

Vous recevez un mail de Juliane Laporte fin mai ou début juin sur votre adresse sciencespo-lille.eu (à consulter !). Vous devez impérativement procéder à une réinscription administrative (formulaire) même si vous n'avez aucun droit d'inscription à payer. **A cette fin vous cochez en ligne la case « T1 »**. Les étudiant.e.s entré.e.s côté français devront comme les années précédentes s'affilier à la sécurité sociale étudiante.

Procédure de réinscription administrative avec frais à Lille (3^e année, éventuellement 5^e année)

Il s'agit d'une réinscription classique comme pour tous les étudiant.e.s de Sciences Po Lille. Vous recevez un courrier postal à votre adresse principale (en général celle des parents) à la mi-mai. Ce courrier vous précisera la liste des pièces que vous devez fournir (avis d'imposition de l'année précédente ou avis conditionnel de bourse) en vue du calcul de vos frais d'inscription, ainsi que les modalités de votre réinscription en ligne.

Dès que vous aurez reçu la notification de vos frais d'inscription, vous pourrez procéder à votre réinscription en ligne (en cochant la case correspondant à votre notification). Les étudiant.e.s entré.e.s côté français doivent s'affilier comme chaque année à la sécurité sociale étudiante. Les étudiant.e.s entré.e.s côté allemand doivent, une fois leur inscription validée, fournir (comme en 1^e année) un justificatif de sécurité sociale (carte européenne d'assurance maladie ou attestation d'assurance privée).

Remarque

Il est possible de payer les frais d'inscription en trois fois (trois tiers), à condition de le signaler directement aux services financiers ou lors de l'inscription en ligne.

- Le premier versement a forcément lieu lors de la validation de l'inscription (sur place ou en ligne).
- Les deux autres versements se font respectivement un mois plus tard et deux mois plus tard, obligatoirement par autorisation de prélèvement (références internationales du compte : IBAN et BIC, adresse de la banque).

Exemple : pour une validation de l'inscription en ligne le 20 juillet ; 1^{er} prélèvement le 20 juillet, 2^e prélèvement le 20 août, 3^e prélèvement le 20 septembre. Il n'est pas possible d'étaler davantage les paiements.

Procédure d'inscription et de réinscription à Münster

Procédure d'inscription à la WWU Münster (inscription en 2^e année)

En fin de 1^e année à Lille (en juillet), vous recevrez par mail toutes les informations utiles concernant votre inscription à la WWU Münster.

Vous devrez remplir en ligne un formulaire détaillé, que vous devrez ensuite imprimer pour le renvoyer signé par la poste. Vous devrez y joindre les deux documents suivants :

- la copie certifiée conforme de votre diplôme du baccalauréat,
- une attestation de couverture européenne d'assurance maladie.

Vous devez donc prévoir de rassembler ces documents sans attendre la fin de la 1^e année !

- 1) Pour obtenir une copie certifiée conforme de votre diplôme du baccalauréat, précisez que vous en avez besoin pour partir dans une université étrangère ; le plus simple est de vous adresser à votre mairie.
- 2) Pour obtenir une attestation de couverture européenne d'assurance maladie, vous avez besoin de votre carte européenne d'assurance maladie (à demander à votre caisse de sécurité sociale, le plus souvent en ligne, 15 jours à l'avance). En présentant cette carte européenne à la AOK (*Allgemeine Ortskrankenkasse*, équivalent de la Caisse primaire d'assurance maladie) à Münster ou ailleurs en Allemagne, vous obtenez une attestation de couverture (*Bescheinigung über die Befreiung von der Versicherungspflicht*). Nous vous conseillons de vous procurer la carte européenne d'assurance maladie dès le mois de mai, afin de demander votre attestation dès votre premier voyage à Münster.

Dès que votre demande d'inscription aura été validée, vous recevrez une confirmation ainsi que la notification du montant de vos frais semestriels, à payer par virement bancaire [NB pour le virement, veillez à n'inscrire dans la rubrique « référence » que les chiffres indiqués par la WWU, et rien d'autre !]. Une fois le virement effectué, vous recevrez votre numéro d'immatriculation (n° d'étudiant) et vos codes d'accès au site de la WWU (www.wwu.de/stu) afin de pouvoir télécharger votre *Semesterticket* et vos certificats de scolarité.

Procédure de réinscription administrative à la WWU (*Rückmeldung*)

Vous devez procéder à une réinscription administrative (*Rückmeldung*) à la WWU pour chaque semestre que vous passerez sur place :

- depuis Münster à la fin du semestre d'hiver de la 2^e et de la 4^e année pour l'inscription au semestre d'été,
- depuis Lille à fin du semestre d'été de la 3^e année pour la réinscription en 4^e année,
- éventuellement depuis Münster à la fin du semestre d'été de la 4^e année pour la réinscription en 5^e année, puis à la fin du semestre d'hiver de 5^e année pour l'inscription au semestre d'été.

Pour cela, vous recevez en temps utiles par mail une invitation à vous réinscrire avec la marche à suivre. Il vous suffira d'effectuer le virement des frais qui vous seront indiqués (www.wwu.de/stu) sur le compte de la WWU.

Procédure de réinscription avec mise en disponibilité à la WWU (Beurlaubung)

Pour les semestres que vous passez à Lille, la procédure est simplifiée pour les étudiant.e.s de FIFA, qui sont exceptionnellement dispensés de *Rückmeldung*. En fin de 2^e année (en vue de la 3^e année à Lille), ainsi qu'en fin de 4^e année (pour ceux.celles qui passeront leur 5^e année à Lille), vous aurez simplement à venir émarger une liste au *Prüfungsamt* (lors de la phase de contrôle de votre inscription sur Qispos, soit la dernière semaine de la « Qispos-Anmeldephase »). Cette liste rassemble les demandes de *Beurlaubungen* pour l'année suivante (2 semestres).

➤ Pour toute question ou difficulté lors de votre inscription ou réinscription, n'hésitez pas à contacter Mme Roßmöller !

Petit lexique du vocabulaire indispensable

Antrag : C'est la demande que vous devez formuler pour être autorisé ou non à étudier à la WWU Münster. Dans votre cas particulier (FIFA), elle est purement formelle. Vous devrez néanmoins formuler cette demande à la fin de votre 3^e année pour pouvoir entrer en cursus de *Master* (4^e année).

Einschreibung : C'est l'inscription qui permet votre enregistrement initial à la WWU. Vous ne la faites qu'une seule fois, à la fin de votre 1^e année.

Rückmeldung : C'est la réinscription qui confirme que vous poursuivez votre cursus avec le statut de « *eingeschriebene Studierende* », ou étudiant.e pleinement inscrit.e, qui vous permet de passer les examens. Vous devez procéder à la *Rückmeldung* à la fin du semestre d'hiver de la 2^e et de la 4^e année, à la fin du semestre d'été de la 3^e année, éventuellement pour les deux semestres de 5^e année (cf. ci-dessus).

Beurlaubung : C'est une période de mise en disponibilité pendant laquelle vous restez étudiant.e à la WWU, mais sans le statut de « *eingeschriebene Studierende* » qui vous permet de passer les examens. Vous êtes dispensé.e de tout frais. La procédure est simplifiée pour les étudiant.e.s de FIFA, qui se contentent d'émarger une liste regroupant les demandes (cf. ci-dessus).

Umschreibung : C'est la procédure qui vous permet de passer du statut d'étudiant.e en *Bachelor* à celui d'étudiant.e en *Master*. Pour cela, il faut vous réinscrire à la WWU en fin de 3^e année (*Rückmeldung*), car cela constitue un préalable à ce changement (*Umschreibung*). Le formulaire sera le même que lors de votre *Einschreibung*, mais vous devrez y indiquer votre *Matrikelnummer*.

➤ **Important** : ne fournissez pas d'autorisation de prélèvement automatique à la WWU, car cela complique la procédure de « mise en disponibilité » (*Beurlaubung*) !

Procédure d'inscription à l'Université franco-allemande

Enfin, que vous soyez entré.e côté français ou allemand, il vous faut chaque année vous (ré)inscrire à l'UFA. Cette inscription est toujours gratuite ! Or elle conditionne le versement de votre bourse de mobilité quand vous êtes dans le pays partenaire. Elle conditionne également la délivrance du certificat de l'UFA à la fin de votre cursus.

Cette inscription s'effectue en ligne sur le site de l'UFA: www.dfh-ufa.org

Lors de votre première inscription, si vous n'avez pas encore de numéro d'étudiant.e : indiquez le numéro de la filière franco-allemande Lille-Münster qui est le **S05-10**. Par la suite, c'est bien votre numéro d'étudiant.e que vous indiquez.

Conseils aux étudiant.e.s allemands pour le calcul des frais modulés

Il existe des différences entre les systèmes fiscaux français et allemand, ce qui peut conduire à des décalages dans la prise en compte de vos situations familiales. Vous trouverez en annexe un modèle de traduction d'avis d'imposition / *Bescheid über Einkommensteuer*. Utilisez-le en remplissant les cases importantes avec les chiffres de votre avis parental, dont vous devez fournir aussi l'original !

Les avis d'imposition allemands sont individuels, il faut donc fournir tous les avis d'imposition liés au foyer (père, mère, le cas échéant beau-parent). Précisez bien la composition du foyer fiscal : nombre d'adultes contribuant aux revenus du foyer, nombre d'enfants, âge et situation.

Pour toute question, contactez le service des inscriptions avant le 25 juillet : droits.inscription@sciencespo-lille.eu !

Annexe

Modèle de traduction d'avis d'imposition / *Bescheid über Einkommensteuer*, à l'usage des étudiant.e.s allemand.e.s (cf. ci-dessus). Ce modèle est très général et n'est qu'**indicatif** : n'utilisez que les parties qui vous sont directement utiles !